

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE TECHNICIEN HOSPITALIER**

**Branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique
Spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes
Option électricité
1 poste**

Procès-verbal de la réunion du jury d'admission du 20 Avril 2023

Le jury d'admission du concours externe sur titres de Technicien Hospitalier branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique, spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes, option électricité s'est réuni le **20 Avril 2023** en vue de statuer sur l'admission des candidat(e)s à l'issue de l'épreuve orale.

Etaient présents :

- **Madame Lucie CHABAGNO**, Directrice des achats et de la logistique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Monsieur Alain BERGERY**, Ingénieur Hospitalier en chef, responsable du service Biomédical aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Monsieur Michel FRAULOB**, Ingénieur Hospitalier, responsable des services techniques du Centre Hospitalier d'Erstein,
- **Monsieur Jean-Philippe RUDLOFF**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

Etait absent :

- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

Le jury, arrête la liste d'admission au concours susmentionné ainsi qu'il suit :

NOMS et PRENOMS des candidat(e)s admis :
(par ordre de mérite)

liste principale : *DASSINI Michaël*
liste complémentaire : *HERRMANN Julien*

MEMBRES DU JURY

- **Madame Lucie CHABAGNO**, Directrice des achats et de la logistique aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,



- **Monsieur Alain BERGERY**, Ingénieur Hospitalier en chef, responsable du service Biomédical aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



- **Monsieur Michel FRAULOB**, Ingénieur Hospitalier, responsable des services techniques du Centre Hospitalier d'Erstein,



- **Monsieur Jean-Philippe RUDLOFF**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

ABSENT

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Strasbourg, le 20 Avril 2023